



Organisation de l'aviation civile internationale

HLM/AFI-WP/2
12/9/07

NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR UN PLAN RÉGIONAL DE MISE EN ŒUVRE
COMPLET POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION EN AFRIQUE**

(Montréal, 17 septembre 2007)

PROJET DE DÉCLARATION

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR UN PLAN RÉGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION EN AFRIQUE

DÉCLARATION

Considérant que la Convention relative à l'aviation civile internationale et ses Annexes fournissent le cadre essentiel nécessaire pour répondre aux besoins du système aéronautique mondial en matière de sécurité ;

Considérant que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est reconnue comme le forum mondial de l'aviation civile qui travaille pour assurer le développement sûr et durable de l'aviation civile à travers la coopération entre ses États contractants ;

Considérant que l'Assemblée de l'OACI, lors de sa 35^e session, a instamment demandé aux États contractants d'adopter les objectifs du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) qui sont de réduire les accidents d'aviation et le taux d'accidents dans le monde ;

Considérant que le Conseil de l'OACI est convenu qu'un Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique devrait être élaboré et présenté à une réunion de haut niveau ;

Considérant que sous la direction de l'OACI, le Plan appelle la collaboration des organismes de réglementation et de l'industrie pour la mise en œuvre d'initiatives visant à corriger les carences dans le domaine de la sécurité de l'aviation ;

Considérant la Résolution et le Plan d'action de Libreville adoptés par les ministres chargés du transport aérien en Afrique en mai 2006, par lesquels les ministres se sont engagés à réduire le taux d'accidents d'aviation en Afrique à la moyenne mondiale d'ici 2008 ;

La réunion s'engage par la présente à renforcer le cadre de la sécurité en Afrique en :

1. *reconnaissant* le rôle important de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), institution spécialisée de l'Union africaine, et en l'exhortant à exercer le leadership dans la mise en œuvre du Plan ;
2. *entérinant* le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique ;
3. *recommandant* que le Plan soit fondé sur des initiatives tangibles de mise en œuvre qui ont déjà eu lieu dans la Région Afrique-océan Indien ;
4. *demandant instamment* aux États contractants africains de s'engager dans la mise en œuvre du Plan, conformément au Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) ;
5. *invoquant* le rôle de leadership renforcé de l'OACI, appuyé par une gestion forte et une coordination entre les États, afin de continuer à contribuer à l'élaboration d'une approche intégrée aux initiatives de sécurité en Afrique ;
6. *demandant instamment* à tous les États contractants de partager avec d'autres États contractants des renseignements critiques sur la sécurité qui peuvent avoir un impact sur la navigation aérienne internationale et de faciliter l'accès à tous les renseignements pertinents relatifs à la sécurité ;

7. *demandant* la mise en œuvre rapide des systèmes de gestion de la sécurité dans l'ensemble de l'industrie aéronautique en Afrique ;
8. *lançant un appel* aux États africains pour qu'ils fassent preuve de volonté politique et s'attaquent aux carences dans le domaine de l'aviation ;
9. *demandant instamment* aux États africains et à l'industrie de coordonner étroitement leurs efforts avec l'OACI afin d'assurer des avantages optimaux à la sécurité de l'aviation en Afrique et de réduire les doubles emplois ;
10. *invitant* l'Assemblée à adopter le projet de résolution qui lui est soumis.
